Abstracta Iranica
Revue bibliographique pour le domaine irano-aryen

Volume 27 | 2006
Comptes rendus des publications de 2004

H. Nutkowicz. « Note sur une institution juridique à Éléphantine, *'dh*, la 'cour' ». *Transeuphratène*, 27 (2004), pp. 181-185.

Astrid Nunn

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/abstractairanica/5760
DOI : 10.4000/abstractairanica.5760
ISSN : 1961-960X

Éditeur :
Éditions de l'IFRI, CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens)

Édition imprimée
Date de publication : 15 mai 2006
ISSN : 0240-8910

Référence électronique
Astrid Nunn, « H. Nutkowicz. « Note sur une institution juridique à Éléphantine, *'dh*, la 'cour' ». *Transeuphratène*, 27 (2004), pp. 181-185. », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 27 | 2006, document 98, mis en ligne le 02 janvier 2007, consulté le 13 novembre 2024. URL : http://journals.openedition.org/abstractairanica/5760 ; DOI : https://doi.org/10.4000/abstractairanica.5760

Ce document a été généré automatiquement le 13 novembre 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

H. Nutkowicz. « Note sur une institution juridique à Éléphantine, ‘*dh*, la ‘cour’ ». *Transeuphratène*, 27 (2004), pp. 181-185.

Astrid Nunn

1 Seuls quelques contrats de mariage de la communauté judéo-araméene d’Éléphantine sont conservés. Aucun n’atteste de pratiques religieuses mais de nombreuses règles semblent passer par un contrat. Parmi ces clauses figure une modalité en cas de séparation. Le couple doit faire une déclaration devant une « cour ». Dans quelle tradition s’inscrit cette cour, est-ce un conseil, composé de quels membres ? Pour l’A. il s’agirait de la *kenbet* égyptienne, tribunal local et civil, qui recevrait la déclaration des époux souhaitant se séparer.

INDEX

Thèmes : 3.2.1. Elam

AUTEURS

ASTRID NUNN

Université de Munich